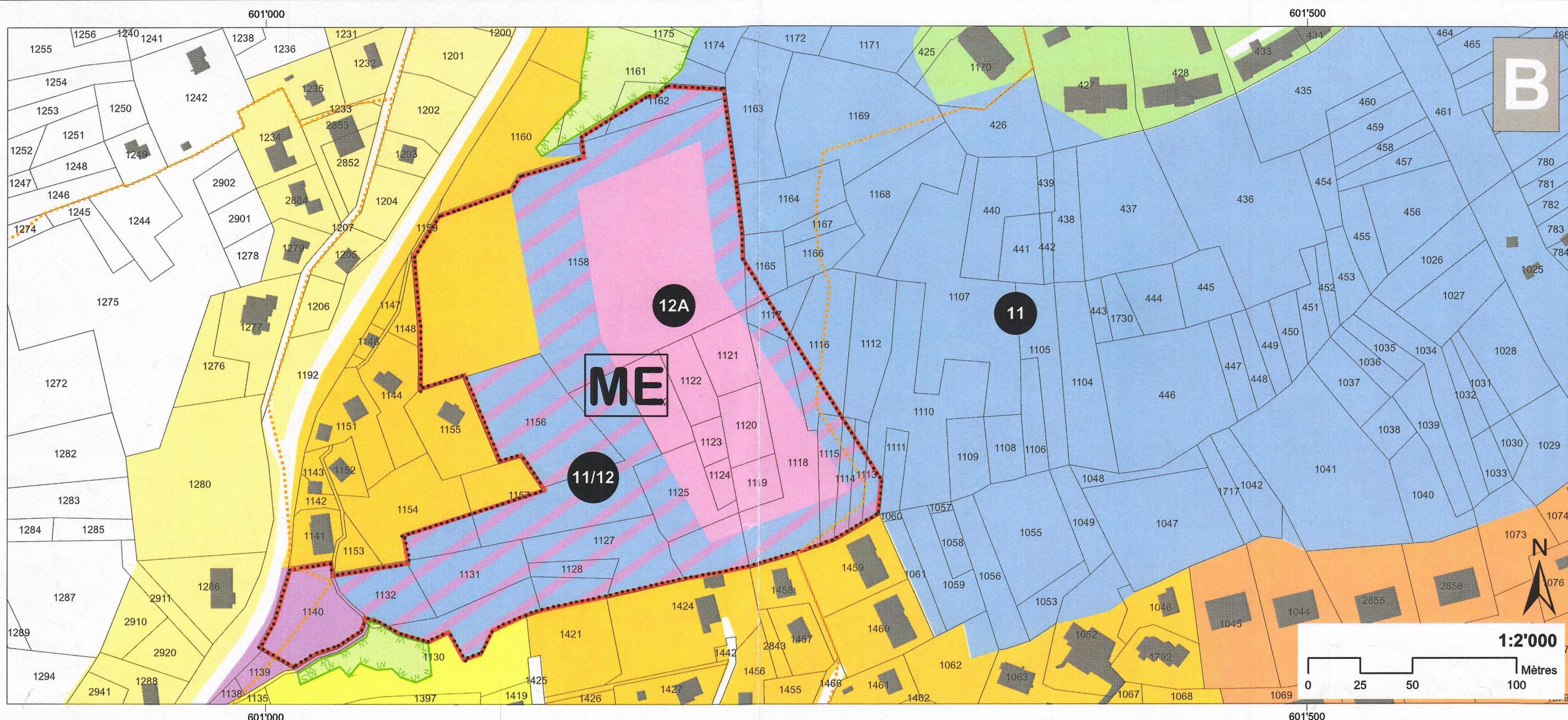




COMMUNE DE LENS
LES MÉLÈZES - PRÉS DE CRANS

PAZ - Modification partielle

PAZ modifié
corrigé selon préavis du SDT



- Périmètre de modification partielle du PAZ
- Zone d'équipement public et touristique (zone 12A) / DSIII (nouvelle)
- Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives (zone 11) et zone de constructions et d'installations publiques (zone 12) / DSIII (nouvelle)
- Zone à aménager "Les Mélèzes"
- Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives (zone 11) / DSIII
- Zone de constructions et d'installations publiques (zone 12) / DSIII
- Zone de l'ordre dispersé (zone 1B) / densité 0,3 - DSII

30 juillet 2013

- Zone de l'ordre dispersé (zone 2A) / densité 0,4 - DSII
- Zone de l'ordre dispersé (zone 2C) / densité 0,4 - DSII
- Zone de l'ordre dispersé (zone 3) / densité 0,5 - DSII
- Zone de l'ordre dispersé (zone 4) / densité 0,6 - DSII

A titre indicatif

- Zone d'aire forestière (zone 14) / DSIII
- Chemin pédestre

Approuvé par l'Assemblée Primaire de Lens le : 12.12.2011

Le Président

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 3.0.OCT...2013...

Droit de sceau: Fr. Homologué par le Conseil d'Etat le :

Le Président

Le Chancelier



L'atteste:

Le Chancelier d'Etat: